

Rapport d'activité du conseil synodal

Juillet 2025 - Juin 2026 - *Projet*

L'EPRAL est l'un des quatre cultes statutaires du droit local alsacien-mosellan, organisé dans le cadre de textes spécifiques relevant du droit public. Le modèle qui s'est imposé pour ces cultes statutaires est celui de la circonscription religieuse (territoire) à laquelle sont affectés un ou plusieurs ministres du culte et qui est géré par un établissement public du culte. L'administration considère que l'EPRAL exerce une mission d'intérêt général qualifiée de service public. L'EPRAL dispose de deux établissements publics du culte : les conseils presbytéraux qui administrent les paroisses et les assemblées ou conseil qui administrent les consistoires. L'EPRAL dispose aussi d'organes centraux : le synode et le conseil synodal. L'organisation synodale est prévue par la loi du 21 juin 1905 mais trouve aussi ses racines dans le décret du 26 mars 1852, qui a institué les paroisses, faisant

évoluer l'EPRAL reconnue en 1802 et organisée selon un modèle consistorial. L'échelon supérieur de l'EPRAL est ainsi le synode, instance « centrale » définissant les orientations et adoptant les décisions structurantes pour la vie de l'Église. Le conseil synodal, initialement conçu comme une commission permanente chargée de préparer les travaux du synode et d'en assurer la mise en œuvre, a vu ses attributions évoluer et se renforcer. Il exerce aujourd'hui un rôle de coordination entre les consistoires et les différentes instances et institutions de l'Église, et d'organe exécutif de l'EPRAL.

Ce rapport présente, de manière synthétique, les activités du conseil synodal de l'Église protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) pour la période comprise entre juillet 2025 et juin 2026.

Les activités du conseil synodal

1. Le synode du 28 juin 2025

1.1 Le synode de l'EPRAL s'est réuni à Oberbronn le samedi 28 juin matin.

Afin de renforcer la communion et les échanges entre les membres actifs des deux Églises de l'UEPAL, le choix avait été fait de réunir le synode le même week-end que celui où se réunissait le consistoire supérieur de l'EPCAAL et l'assemblée de l'UEPAL, avec un programme coordonné et intercalé :

- le samedi matin, le synode et le consistoire supérieur siégeaient séparément pour leurs questions propres ;
- le samedi après-midi, l'assemblée commune de l'UEPAL travaillait notamment les orientations 2025-2035 ;
- le samedi soir, après le repas, le synode devait reprendre sa séance pour discuter et voter d'éventuels vœux ;
- le dimanche, l'assemblée commune de l'UEPAL se poursuivait avant le culte de reconnaissance des ministères particuliers à 14h.

Cette organisation imbriquée des différentes instances des deux Églises et de l'Union avait, certes,

pour conséquence de fragmenter et de réduire le temps effectivement consacré au synode en tant que tel. De ce fait, les échanges théologiques et le travail sur des sujets de fond avaient été volontairement réservés aux temps d'assemblée de l'UEPAL.

Cette organisation qui consistait à « prolonger » le synode par l'assemblée de l'Union ne semble toutefois pas avoir été pleinement comprise ou approuvée. Ainsi, lors de l'adoption de l'ordre du jour en début de synode, les délégués synodaux ont exprimé le souhait d'une continuité du synode, sans interruption par l'assemblée de l'Union, notamment afin de garantir le quorum. En conséquence, il a été décidé d'avancer la présentation et le vote des vœux à la fin de la matinée, et d'éviter leur report en soirée. De nombreux délégués synodaux, non membres de l'assemblée de l'Union, ont quitté les lieux à l'issue du déjeuner du samedi et n'ont pas souhaité rester pour l'Assemblée de l'UEPAL.

Le conseil synodal en a pris acte et a donc décidé que le synode 2026 se tiendrait en dehors du week-end de l'Assemblée de l'UEPAL.

1.2 Des mises à jour réglementaires

Le synode a adopté quatre ajustements de textes internes afin de clarifier, simplifier le fonctionnement institutionnel. Chaque proposition a fait l'objet d'un vote séparé.

1.2.1 Composition du Synode : Pour tenir compte de la fusion des consistoires de Strasbourg, Bischwiller et Sainte-Marie-aux-Mines, le synode a approuvé la réduction de 33 à 31 membres. La nouvelle composition comprend 8 délégué-es par consistoires, 3 président-es, 3 secrétaires de consistoires, 1 président-e du conseil synodal.

1.2.2 Modération synodale : afin de valoriser la place des laïcs et faciliter les recherches de candidats, le synode a adopté le principe d'une équipe de modération composé de deux personnes (modération + vice-modération), de préférence un-e pasteur-e et une laïque. La vice-modération a vocation à préparer la relève pour la modération suivante.

1.2.3 Mandat de trésorier-rière-délégué-e : pour encadrer la durée de la fonction tout en conservant une certaine souplesse et en favorisant un tuilage avec le trésorier-rière (mandat de 3 ans), le synode a décidé d'instaurer un mandat de 5 ans, renouvelable, pour le ou la trésorier-rière-délégué-e, chargée de gestion comptable effective.

1.2.4 Insertion ecclésiale des ministères spécialisés : Afin de garantir un ancrage ecclésial sans trop de rigidité, respecter la diversité des situations, privilégier confiance et dialogue, le Synode a confirmé les principes suivants : absence d'obligation pastorale envers la paroisse support, qualité de membre de droit au consistoire concerné et participation à ses assemblées, encouragement à une communion minimale avec la paroisse et le consistoire.

1.3. Adoption d'une modalité provisoire de visites synodales

Les visites synodales sont régies par un texte cadre modifié en dernier lieu en 2016. Le synode 2024 avait décidé de suspendre ces visites pour un an, à la suite du retrait tardif de 5 visiteurs sur 6 et l'absence de nouveaux candidats. Cette suspension offrait l'opportunité de repenser le dispositif. Le conseil synodal a d'abord souhaité remplacer ces visites par un dispositif plus horizontal de visites entre paroisses (cf. 1.4) mais la consultation synodale réalisée auprès des paroisses et consistoires a souligné que l'abandon des visites synodales classiques serait dommageable.

Bien que plus verticales, elles apportent un regard extérieur sur la vie des paroisses, fournissent une photographie factuelle de la situation au consistoire et au conseil synodal. Il a été relevé que la disparition impliquait une perte de relai d'information et qu'une suspension sans échéance fixée pour une reprise nuirait à la pérennité de la synodalité. Sur la base de ces remarques, le synode 2025 a décidé de :

- Maintenir la suspension des visites synodales classiques jusqu'au prochain synode électif ;
- **Tester une modalité provisoire de visites synodales par le conseil synodal lui-même, 1 à 2 fois par an.** Cette visite se ferait notamment à partir d'éléments factuels : le projet paroissial, les registres des dernières années (baptême, confirmation, mariage, obsèques), les éléments comptables, les chroniques communautaires.
- Tester un dispositif de visites entre paroisses, ne remplaçant pas les visites synodales (cf. infra).

1.4 Adoption d'un nouveau dispositif de visites entre paroisses

Le synode 2025 a validé la proposition du conseil synodal d'une nouvelle forme de **visites entre paroisses** visant à renforcer la communion, favoriser les échanges d'expériences, d'idées, de vitalité et de solidarité. Sachant que de telles visites existent déjà sous forme d'échanges horizontaux à partir de projets d'Église existants, il s'agit de développer cet aspect. Deux formats ont été proposés : un week-end convivial ou un « dimanche de chants » pour partager et apprendre des chants en commun. Une équipe de visiteurs coordinateurs a été élue par le synode pour impulser et coordonner le dispositif.

1.5 Des vœux discutés par le synode

Quatre vœux réceptionnés par la commission des vœux ont été présentés et discutés en synode. Un vœu a été adopté, il demandait de prendre en compte les responsabilités exercées et le partage d'informations relatives à des personnes, et proposait que les acteurs d'Église en situation de responsabilité (responsables territoriaux, responsables de service, pasteur-es, ainsi que membres laïcs de conseils ou de commissions) suivent une formation relative au secret professionnel et à la confidentialité partagée.

Trois autres vœux ont été discutés, non adoptés.

Le 1^{er} portait sur le renforcement de la visibilité du protestantisme luthéro-réformé sur internet, en particulier sur les réseaux sociaux. Il proposait la création d'un poste dédié à cette mission de

communication, confiée à une personne disposant de compétences en théologie et en communication, et la transmission de cette proposition au Conseil plénier de l'UEPAL.

Le 2^e concernait la procédure de déclaration des postes vacants. Il visait à prévoir une rencontre avec le ou la candidat·e en cas de décision de non-transmission de candidature par le Conseil restreint, afin de permettre une meilleure compréhension des motifs d'un refus.

Le 3^e constituait une interpellation invitant à veiller à une dissociation plus nette entre le synode et l'assemblée de l'UEPAL, afin de favoriser les temps de débat et de réflexion, et permettre une participation plus aisée des laïcs issus des consistoires non représentés au sein de l'assemblée de l'Union.

Ces vœux ont suscité des débats riches sur des thématiques variées mais leur traitement a rencontré quelques difficultés qui ont limité leur adoption (un vœu adopté sur quatre présentés). Celles-ci tenaient notamment à des prises de parole dispersées et à un manque de temps mais aussi une méconnaissance des règles du synode en matière de traitement des vœux. En effet, un vœu est habituellement présenté par un/une rapporteur et le traitement d'une demande de modification suit une procédure spécifique dans le cas d'un amendement (modification partielle), d'une suppression (retrait d'une partie), d'une disjonction (division du texte en plusieurs parties adoptées séparément) ou encore d'un ajout. Elle est liée à la position du rapporteur sur la proposition (acceptation ou refus). Et dans le cas d'un contre-projet, une autre procédure s'applique. Aussi, le conseil synodal a décidé d'organiser, en amont du synode 2026, deux temps de préparation dédiés au travail des vœux.

2. Le conseil synodal

2.1 Le conseil synodal se réunit mensuellement

2.1.1 Le conseil synodal se réunit chaque mois dans un climat de confiance et de respect mutuel, marqué par un esprit de collégialité et de solidarité. Renaud Schoettel (trésorier de l'EPRAL) et Philippe Meyer-Rosenblatt y assistent en tant qu'invités.

Outre ces sessions mensuelles prévues, quatre séances additionnelles se sont tenues (novembre, décembre, janvier et mars), d'une part pour préparer certains dossiers spécifiques (CDM, liturgies, communication...), d'autre part pour organiser la consultation synodale en vue

du synode 2026. La visio-conférence permet de préparer ou approfondir certaines questions.

2.1.2. Les président·es des consistoires sont associés, tous les deux mois, aux séances du conseil synodal. Ces rencontres constituent un temps privilégié de partage d'informations relatives à leurs territoires : situations locales, ministères pastoraux, activités des paroisses et des consistoires, questions immobilières, ainsi que projets en cours. À plusieurs reprises, des difficultés ont été exprimées sur le caractère chronophage de la gestion administrative (nominations, suivi des comptes, gestion des congés, archivage, etc.) et sur le traitement de certaines questions pour lesquelles les compétences ou la formation peuvent faire défaut, notamment en matière de ressources humaines.

C'est pourquoi, une réflexion a été engagée pour créer un poste de secrétariat salarié à rattacher au service des cultes : ce plein temps mutualiserait le secrétariat des consistoires réformé de Metz, et de Strasbourg, et des inspections luthériennes de Strasbourg et d'Alsace-Bossue-Moselle afin de soulager les quatre responsables (président·es & inspectrices-teurs) de ces tâches administratives.

2.2. Depuis plusieurs années, le conseil synodal consacre une séance spécifique à un bilan annuel.

En 2025, celle-ci s'est tenue à l'issue du week-end du synode et de l'assemblée de l'Union. Les échanges ont traduit une convergence d'analyse : le déplacement des discussions de fond hors du temps propre du synode, au profit de l'assemblée de l'Union n'a pas été satisfaisant. Aussi, deux orientations ont été envisagées pour 2026 :

- D'une part, dissocier la tenue du synode de celle de l'assemblée de l'Union et revenir à un format plus convivial, inspiré de celui de juin 2024 (vendredi soir et journée du samedi avec hébergement chez des paroissiens afin de cultiver la convivialité) ;
- D'autre part, réintégrer au sein du synode un temps de réflexion thématique. À ce titre, la question de dire positivement ce qui est essentiel à notre « identité protestante », a été évoquée. Celle-ci s'inscrit dans l'une des quatre thématiques des « Caps 2025-2035 » de l'UEPAL : « *vivre l'essentiel* ».

Par ailleurs, le conseil synodal s'est réuni dans les Cévennes début septembre 2025, à l'occasion d'une

participation à l'assemblée du Désert. Il a été décidé de renouveler cette initiative en septembre 2026.

2.3. Préparation du Synode 2026 : les capsules

Afin de ne pas se limiter aux « questions administratives », un temps de travail et de réflexion autour de l'« essentiel en protestantisme » a été retenue. Le conseil synodal a souhaité impulser un travail synodal, inviter les paroisses à réfléchir, échanger à partir de capsules vidéo courtes et dynamiques avec des personnes présentant ce qui est « leur essentiel en protestantisme ». Le conseil a choisi des thématiques pouvant être appropriées localement, veillant à proposer un format accessible, propice au débat.

Le conseil a également décidé d'un autre temps de travail portant sur la question du secret professionnel et de la confidentialité partagée, en écho au vœu du synode 2025. Le sujet devrait être abordé dans une double approche théologique et juridique, avec des points de vigilance comme bases de réflexion.

2.4. Participation au conseil de l'UEPAL, dans ses formations restreinte et plénière. A la suite du synode électif 2024, le conseil synodal a désigné Etienne Warnery pour siéger au conseil restreint de l'UEPAL aux côtés du président, impliquant des temps de réunion et de préparation (tous les 15 jours). Compte tenu d'évolutions dans sa situation professionnelle, ne pouvant continuer, le conseil synodal a délégué Martine Kapp pour lui succéder à partir de septembre 2025.

Par ailleurs, le conseil synodal, dans son ensemble, prend part activement aux séances du conseil plénier (septembre, janvier et avril). Ces réunions ont permis d'aborder plusieurs thématiques majeures : la question des VSS avec notamment une rencontre-bilan avec le comité d'accueil et de suivi ; la refonte des statuts de la FPF et ses incidences financières, l'organisation des assemblées de l'UEPAL ; les enjeux de communication en UEPAL ; l'évolution de la répartition des postes pastoraux (rattacher des postes aux consistoires ou doter des « grandes paroisses » de plusieurs postes) ; la procédure disciplinaire UEPAL ; les travaux de la commission de théologie de l'UEPAL ; enfin, le texte de la FPF intitulé « Réflexions et recommandations protestantes sur les incongruences de genre ».

2.5. Le conseil synodal a travaillé dans la perspective du synode électif 2027. Dans l'actuel conseil synodal, Pierre Magne de la Croix (président), Martine Kapp et Etienne Warnery ne se représenteront pas pour un

nouveau mandat, soit 3 membres sur 5. Le conseil synodal s'est alors interrogé sur le fait d'attendre le second trimestre 2027 pour voir ce qu'il allait advenir du conseil synodal et de sa présidence, notamment en termes de continuité dans la connaissance des dossiers et des responsabilités en EPRAL et en UEPAL. Le conseil synodal a décidé de réfléchir et discerner une personne qui semble pouvoir assumer le poste de la présidence, parmi les pasteur-es membres du synode EPRAL. Afin de favoriser une montée en régime dans la prise de connaissance des instances, des dossiers, il est envisagé de proposer au synode 2026 un dispositif de tuilage, une participation aux séances du conseil en 2026-2027. Cette approche renforcerait la transparence et l'attractivité du poste. Dans ce cadre, le conseil souhaite maintenir la répartition actuelle, un-e pasteur-e à la présidence et une personne laïque à la vice-présidence prévue par un texte adopté par le synode en 1946.

2.6. L'accompagnement de situations particulières de paroisses et de pasteurs par le conseil synodal implique un engagement collégial important, des rencontres et des échanges sur le terrain : responsabilité, confiance, discrétion sont des éléments essentiels de notre collégialité, particulièrement pour les situations de VSS. Pour é réaliser des opérations immobilières ou recevoir des libéralités, les paroisses doivent recueillir l'approbation préalable du conseil synodal et de la préfecture. Ces questions s'inscrivent souvent dans une vision à moyen terme des besoins en bâtiments et personnel pastoral, un accompagnement est souvent souhaité. Le pasteur Gérard Machabert accompagne les réflexions sur les projets paroissiaux, et le directeur du Chapitre de Saint-Thomas, Marc Urban les projets patrimoniaux. Sur la période, la souscription d'un emprunt avec hypothèque par la paroisse de Hunsbach, acceptation d'une assurance-vie par la paroisse du Bouclier ont été approuvées. L'approbation à la désaffectation et vente du temple et du presbytère de Moyeuve-Grande a également été demandée et sera examinée.

2.7. Personnel administratif EPRAL. Le conseil synodal a décidé, à l'unanimité, de nommer Mme Frédérique Klingeberger sur le poste de secrétaire générale de l'EPRAL à compter du 1^{er} décembre 2025, ceci dans le cadre des usages visant à accompagner la fin de carrière de secrétaires et compte tenu de l'indisponibilité de poste de secrétaire du directoire. Il a aussi acté l'admission à la retraite de Mme Linda

Schneider, administrativement nommée sur un poste de secrétaire de l'EPRAL, au 1^{er} septembre 2026.

2.8 Le projet de liturgies de dimanche ordinaire

Pour donner suite aux orientations du synode 2024 concernant l'importance du langage, en conformité aux intérêts exprimés sur les liturgies lors du synode de juin 2025, et dans la suite des travaux sur les liturgies UEPAL d'obsèques et de bénédiction de couple, le président a piloté un groupe de travail chargé d'élaborer des liturgies EPRAL pour les dimanches ordinaires. Le conseil restreint UEPAL n'ayant pas retenu la proposition d'un projet de liturgie dominicale UEPAL, ce groupe EPRAL, avec des participants EPCAAL, a élaboré ces liturgies sur le modèle du projet de liturgie commune dominicale de l'EPUDF (Église Protestante unie de France). La place de la confession de foi faisant débat, une séance additionnelle du conseil synodal a été organisée afin d'aboutir à la décision finale.

Ces liturgies expérimentales ont été éditées, et sont disponibles sur le site dédié aux acteurs de l'UEPAL (aux formats PDF et Word pour être adaptées) :

<https://acteurs.uepal.fr/culte/liturgie/liturgie-du-culte-dominical-et-des-fetes>

Le livret se veut un outil pratique : la liturgie est imprimée sur la page de droite tandis que des variantes et commentaires sont proposés page de gauche. Le livret permet de mettre des post-it ou feuille A5 pour des ajouts ou personnalisations. Dans des délais souvent courts, la personne officiante pourra ainsi s'appuyer sur cet outil pratique. Elles sont à éprouver, c'est-à-dire à user, à tester pour en vérifier la qualité par des expériences en situation. Le but est, après un temps d'expérimentation, de reprendre ces liturgies pour les adapter, les modifier, les compléter.

2.9. Les comptes EPRAL

Les comptes 2024 ont été adoptés par le synode en juin 2025. **Pour l'exercice 2025**, les ressources de l'EPRAL demeurent majoritairement constituées de la dotation de l'État, qui représente environ 70% des recettes. Versée dans le cadre du régime des cultes reconnus, cette dotation a toutefois connu une diminution d'environ 4,67% (une baisse similaire a été observée pour l'EPCAAL) et fait désormais l'objet d'une procédure annuelle formalisée de demande de subvention. Les autres ressources proviennent principalement de l'indemnité logement versée par la Ville de Strasbourg (environ 13%), et des produits des placements financiers.

Du côté des dépenses, celles-ci concernent principalement le fonctionnement du conseil synodal, la vie pastorale, l'organisation du synode et les déplacements du président. Malgré des frais d'organisation en baisse par rapport à 2024, notamment du fait de la session du synode avec l'assemblée de l'UEPAL, les dépenses globales sont en légère hausse, notamment en raison de l'organisation d'un conseil synodal dans les Cévennes et des initiatives de valorisation de l'engagement d'acteurs synodaux (abonnement au magazine Réforme offert notamment).

3. La pastorale réformée

La pastorale s'est tenue les dimanche 22 et lundi 23 mars 2026 aux EUL, à Neuwiller les Saverne, préparée par les jeunes ayant [interpelé l'UEPAL en 2025](#) et par la dynamique jeunesse de l'UEPAL : une présentation des activités de la dynamique jeunesse par la présidente de la commission Mme Barbara Eckly-Siewe, l'intervention de Matthias Dietsch, aumônier universitaire à Strasbourg, et celles de Victor Ludwig et Naomi Geyer sur des postes dédiés à la jeunesse.

Les précédentes pastorales avaient été l'occasion de faire intervenir des pasteurs praticiens de terrain avec une « charpente théologique » solide (James Woody libéral affirmé, Christian Baccuet protestant historique « classique » et Ivan Carluer, pentecôtiste assuré). Le conseil synodal a invité les pasteur·es à formuler des propositions de thématiques ou d'intervenants. La rencontre se voulait non pas un diagnostic ou une analyse des fragilités mais les témoignages personnels des participants et les pistes et projets en cours de réalisation.

4. Les visites synodales

Le synode 2025 a décidé d'adopter une modalité provisoire de visites synodales, réalisées par le conseil synodal une à deux fois par an, à partir d'éléments factuels (le projet paroissial, les registres des dernières années, les chroniques et les éléments comptables).

Le conseil synodal a mis en œuvre cette décision. Deux visites ont été organisées, la première à Hagondange le 7-8 février 2026 et la seconde à Villé le 28-29 mars 2026. Ces visites et les rencontres ont été vécues dans un climat positif, la crainte initiale d'une « inspection » se dissipant rapidement. Ces échanges sont essentiels pour mieux se connaître, et

s'apprécier et travailler ensemble entre le terrain et le niveau synodal.

En 2026-2027, le conseil synodal va reconduire deux visites sous ce même format. Les paroisses visitées sont à définir.

5. Les visites entre paroisses

Le synode 2025 a adopté une modalité de visites entre paroisses dont l'objectif n'est pas de créer de nouvelles activités, mais de saisir les occasions de se rejoindre, d'inviter à participer aux initiatives existantes. Un temps d'échanges a été organisé en visioconférence début octobre, en février et en mai par Pierre Magne avec les visiteurs coordinateurs élus pour impulser et coordonner le dispositif. Des informations ont été partagées aux assemblées des consistoires d'automne et de printemps pour mettre en valeur les actions engagées. Les initiatives de rencontres existent, il s'agit de le faire connaître et encourager d'autres paroisses à s'inscrire dans cette dynamique. Si le projet est compris ; il reste difficile à mettre en œuvre. Il est relevé que

- Les collaborations entre paroisses s'appuient sur des initiatives existantes sans création d'activités nouvelles, mais en utilisant des temps d'Église comme opportunités de partage.
- La proximité géographique reste un facteur clé, favorisant les liens entre paroisses protestantes ainsi qu'avec d'autres confessions (catholiques, mennonites, Armée du Salut).
- Des perspectives incluent le développement de jumelages, de visites de lieux de diaconie et d'invitations à des services de l'UEPAL.
- Le dispositif des « visiteurs synodaux » a été remplacé en juin 2025 par la « visite du conseil synodal », déjà mise en œuvre (Hagondange en février 2026, Villé en mars 2026), sur un week-end avec accueil local et participation au culte.
- Le projet « Enchanter, chanter ensemble » peine à se développer en dehors des contextes où des pratiques musicales existent déjà, et reposent sur des répertoires connus.

6. Les ministres, les paroisses

6.1. Pour rappel, il y a 44 paroisses EPRAL et 57 postes pastoraux « bureau des cultes ». Au 1^{er} mai 2026, 32 pasteurs sont nommés sur des postes dans des paroisses EPRAL, répartis comme suit :

- Metz : 8 postes occupés (sur 23 au total)
- Mulhouse : 12 postes occupés (sur 17)
- Strasbourg : 12 postes occupés (sur 17)

Et 6,5 équivalents temps plein (ETP) sont affectés à des ministères spécialisés exercés hors paroisse (catéchèse, aumônerie, etc.).

Cela fait au total 23,5 postes vacants.

6.2. Des demandes d'admission à la retraite :

Au 1^{er} juillet 2026 : Charles Bossert

Au 1^{er} août 2026 : Anne Heitzmann

Au 1^{er} octobre 2026 : Christian Baltzinger, Anne Epting, Francis Muller

6.3. Des demandes pour prolonger son ministère. Le conseil synodal a donné un avis favorable à la demande de dérogation d'un an au pasteur Michel Cordier qui a annoncé son départ à la retraite pour l'automne 2027.

6.4. Des réflexions sur l'évolution du maillage territorial et les modalités pratiques.

Simplifier les structures, les adapter aux réalités de terrains, opérer des rapprochements fonctionne lorsque le projet est porté localement. L'EPRAL et l'UEPAL peuvent accompagner et ce travail permet d'avancer pas à pas. À Mulhouse, un travail est engagé vers la fusion de la paroisse luthérienne et réformée. Dans le consistoire de Metz, des évolutions sont aussi envisageables. Il pourrait y avoir une opportunité à regrouper plusieurs modifications dans une même demande adressée au Bureau des cultes.

Un projet de « grande paroisse ». En décembre 2025, le chef du Bureau des cultes et son adjoint ont rencontré Isabelle Gerber, Pierre Magne de la Croix et Sabine Fischer-Mottin, DRH de l'UEPAL. Parmi les sujets abordés figurait notamment la demande de l'UEPAL, formulée en juillet 2023, de permettre le rattachement de postes pastoraux aux consistoires. L'instruction avait été suspendue dans l'attente de l'adoption du règlement intérieur sur la procédure disciplinaire (paru en décembre 2025). La mise en œuvre du rattachement de postes au niveau consistorial se révélerait complexe et longue car le droit local des cultes repose sur une logique territoriale, avec des postes pastoraux juridiquement rattachés à une paroisse. Dans ce cadre, l'hypothèse de fusions de paroisses, permettant de constituer des paroisses plus vastes ou « grande paroisse » et regroupant plusieurs postes pastoraux apparaît comme une option plus réaliste ; c'est le cas de Mulhouse qui dispose de 8 postes pastoraux et les affecte en fonction des projets locaux. Le conseil synodal souhaite privilégier cette piste qui peut permettre un fonctionnement sur un territoire élargi ; des réflexions pourraient être engagées pour le nord et sud Moselle ainsi que le Haut-Rhin.

7. Les rencontres dans les territoires

7.1 Les visites et rencontres dans les paroisses

Le président Pierre Magne de la Croix a toujours à cœur de rencontrer les paroisses, notamment lors de cultes. Ce sont autant de rencontres avec des paroissiens et/ou des conseillers presbytéraux qui permettent de connaître les réalités du terrain, et aux paroisses de pouvoir s'informer, questionner, échanger. Le président répond aux invitations ou bien s'« invite ». Il s'est ainsi rendu -sauf oubli- à

- Saint-Louis, Strasbourg, Robertsau ([septembre](#))
- Mulhouse, Sarrebourg ([octobre](#))
- Woerth, Diedendorf, Sainte-Marie-aux-Mines ([Novembre](#))
- Strasbourg, Paris (Outre-Vosges !), Mundolsheim, Temple-Neuf de Strasbourg ([Décembre](#))
- Altkirch, Sarrebourg ([Janvier](#))
- Hagondange, Amnéville, Ars-sur-Moselle ([Février](#))
- Saâles, Diedendorf ([Mars](#))
- Steinsetz, Temple-Neuf, Le Hohwald, Ingolsheim ([Avril](#))
- Rauwiller, Gelnhausen, Strasbourg-Bouclier ([Mai](#))

7.2 Les rencontres avec les consistoires

Réunir ensemble les assemblées des consistoires. La réunion commune des assemblées de consistoires de Metz, Mulhouse et Strasbourg, expérimentée à l'automne 2024, n'a pas pu être reconduite. Cela apparaît lourd et est vu comme l'ajout d'une réunion supplémentaire alors qu'il s'agit de mutualiser une séance existante. Cela a conduit à l'abandon de cette modalité en 2025-2026. Dans la suite des assemblées consistoriales électives du printemps 2027, une telle rencontre pourrait être envisagée à l'automne 2027, notamment comme opportunité de formation des nouveaux délégués.

8. Les représentations institutionnelles

Le président du conseil synodal est l'un des deux vice-présidents de l'UEPAL. Il représente l'EPRAL ou l'UEPAL dans différentes instances et rencontres.

8.1 Sur le plan régional, le président participe autant que ses engagements le permettent aux rencontres œcuméniques, à la conférence des Églises riveraines du Rhin ou KKR, aux rencontres avec l'EKiBa (Église protestante du pays de Bade) au conseil des Églises de Strasbourg, aux rencontres avec la

communauté israélite de Strasbourg et de Colmar, aux rencontres avec les différentes Mosquées, aux cérémonies officielles avec les autorités et les élus.

8.2 Sur le plan national, Le président est membre du conseil de la fédération Protestante de France qui comprend 6 délégués UEPAL et qui siège 4 fois par an. Il est délégué à l'assemblée générale. La FPF a proposé le document [Les personnes transgenres, réflexions et recommandations protestantes](#). Non prescriptif, ce document de travail réfléchit à la transidentité à la lumière de la science, de la médecine, de la théologie et de la Bible, pour soutenir les Églises et communautés dans leur accompagnement pastoral. Fruit de 30 mois de réflexion collective, il témoigne que « la Fédération, par son éthique de l'écoute et du dialogue, est capable de produire une parole commune, même sur un sujet des plus clivants ».

Il siège également à la Communion protestante luthéro-réformée ou CPLR, au synode national de l'Église protestante unie de France ou EPUdF, aux assemblées du Conseil d'Églises chrétiennes en France ou CECEF.

8.3 Sur le plan international

CMER : Martine Kapp a représenté l'EPRAL à l'assemblée générale de la communion mondiale des Églises réformées ou CMER. Celle-ci a réuni plus de 500 personnes (les occidentaux étaient minoritaires) en Thaïlande en octobre 2025 à un rythme très soutenu et des décisions prises par consensus (sauf à la fin). De nombreuses interventions et références à des confessions de foi antérieures, des interpellations sur la situation de peuples autochtones à travers le monde, un appel à contribution pour équilibrer le budget (un regret : la contribution cible le fonctionnement et non des projets spécifiques). Le message final aux églises membres a été diffusé. La prochaine assemblée générale se tiendra dans 7 ans. Les jeunes de 30 ans ont demandé la tenue d'une réunion entre jeunes d'ici là.

GEKE : L'EPRAL est membre de la communion des Églises protestantes en Europe, ou GEKE, qui œuvre notamment à l'approfondissement de thématiques communes et organise des colloques collaboratifs. Dans ce cadre, l'UEPAL est représentée aux rencontres suivantes en 2026 :

- Du 23 au 25 avril : colloque sur les ministères (ordination, épiscopat), participation d'Alexandra Breukink ;

- Du 18 au 21 juin : conférence sur les mesures de protection contre les violences sexuelles dans l'Église, participation de Pierre Magne et Sabine Fischer-Mottin, DRH ;
- Du 1^{er} au 4 octobre : rencontre sur la vie synodale, participation de Magali Grunnagel ;
- Du 2 au 5 novembre : consultation relative au culte, participation de Pierre Magne

9. Commission des Ministères

Une réflexion approfondie a été menée en vue du renouvellement des membres EPRAL au sein de la Commission Des Ministères (CDM) de l'UEPAL. Sur la demande de la CDM, le conseil synodal a élaboré ses critères de discernement des membres EPRAL proposés à l'élection.

Quelques informations UEPAL

Violences physiques, sexuelles et spirituelles

Les travaux engagés en matière de prévention et de traitement des violences (physiques, sexuelles et spirituelles) se poursuivent. Le protocole UEPAL, adopté en janvier 2024, s'appuie notamment sur un **Comité UEPAL d'accueil et de suivi** installé en juin 2024, composé de professionnels extérieurs. Après quatorze mois de fonctionnement, ses analyses ont été partagées avec le conseil plénier de l'UEPAL en septembre 2025. Plusieurs axes de travail restent en cours, notamment autour de la notion d'emprise, de l'accompagnement des personnes mises en cause et de l'articulation entre vie privée et professionnelle. Des propositions de modifications ont été présentées au conseil plénier d'avril 2026. Le comité UEPAL fait un travail considérable d'accueil et d'écoute de bien des personnes sur des situations actuelles ou anciennes, voire très anciennes ; les personnes écoutées sont prises au sérieux et elles en sont reconnaissante. Il transmet des comptes-rendus au conseil restreint de l'UEPAL avec des recommandations, ce dernier prend alors les mesures qu'il estime nécessaires.

Procédure disciplinaire en UEPAL

S'agissant de la procédure disciplinaire UEPAL, le projet adopté par le synode de l'EPRAL et par le consistoire supérieur de l'EPCAAL en juin 2023 a été approuvé par arrêté ministériel du 3 décembre 2025. Le règlement intérieur acte une harmonisation, jusque-là, les procédures étaient différentes dans les deux Églises (l'EPRAL ne prévoyait que la révocation, l'EPCAAL disposait d'une échelle de sanctions un peu plus développée). Des points restent à finaliser, la délégation de certaines sanctions aux conseils consistoriaux et la mise en place de la commission consultative de recours dont la désignation est attendue à l'été 2026 (10 membres proposés par le

conseil plénier, élus par le synode et le consistoire supérieur).

Formation de personnes laïques à la présidence d'obsèques

Les premières liturgies communes UEPAL sont celles pour les obsèques adoptées en 2024, expérimentées pendant 1 an ; reprises, modifiées, complétées elles ont été à nouveau adoptée en septembre 2025 pour une nouvelle édition mise à disposition lors de la pastorale UEPAL du 1^{er} juin. Le dispositif de formation de personnes laïques à la présidence d'obsèques se déploie progressivement, de nouvelles sessions de formation ont été organisées en 2025-2026, les instances locales étant invitées à identifier les personnes appelées à s'y engager.

Commission œcuménique de l'UEPAL et journée œcuménique

Reprenant la [charte œcuménique révisée nov. 2025](#) la commission a préparé la rencontre de la journée œcuménique du lundi 19 janvier 2026 et proposé un outil pédagogique pour animer une rencontre œcuménique. Le pasteur Pierre Blanzat, chargé à la FPF des relations avec les Églises, a animé cette journée. Elle a été l'occasion de souligner l'importance des travaux et échanges en petits groupes afin que la réflexion et les rencontres soient horizontales et non pas l'écoute d'un savoir vertical. Après un bilan réalisé en février, la commission a fait des propositions qui seront étudiées en conseil plénier :

- Soumettre un questionnaire aux paroisses de l'UEPAL
- Revoir le périmètre du projet de célébration œcuménique du vendredi saint sur FR3 (pour l'instant l'Archevêché de Strasbourg et l'UEPAL)
- Organiser en 2027 une journée sur l'engagement, un samedi d'octobre 2027.

En janvier 2027, la journée œcuménique sera organisée sous la responsabilité de l'Archevêché de Strasbourg.